

TABLE CHRONOLOGIQUE

Textes publiés au 15 mai 2008

DATE	TEXTES	Moniteur belge	modifications	M.B.	CHAP.
01/02/1960	ARRETE ROYAL MODIFIANT L'ARRETE DU REGENT DU 2 JUILLET 1949 RELATIF A L'INTERVENTION FINANCIERE DE L'ETAT EN MATIERE DE SUBSIDES POUR L'EXECUTION DE TRAVAUX PAR LES PROVINCES, COMMUNES, ASSOCIATIONS DE COMMUNES, COMMISSIONS D'ASSISTANCE PUBLIQUE, FABRIQUES D'EGLISES ET ASSOCIATIONS DE POLDERS OU DE WATERINGUES. Extraits	23.02.1960			V/III.01
sep.1969	DIRECTIVES GENERALES POUR LA CONSTRUCTION DE CASERNES, POSTES OU STATIONS D'INCENDIE.				V/III.02
26/10/1972	CIRCULAIRE MINISTERIELLE RELATIVE AUX ASPECTS FINANCIERS DE CERTAINES INTERVENTIONS DES SERVICES D'INCENDIE.	-			V/II.01
14/05/1973	CIRCULAIRE MINISTERIELLE RELATIVE A LES ASPECTS FINANCIERS DE CERTAINES INTERVENTIONS DES SERVICES D'INCENDIE.	-			V/II.02
26/02/1974	CIRCULAIRE MINISTERIELLE RELATIVE AUX ASPECTS FINANCIERS DE CERTAINES INTERVENTIONS DES SERVICES D'INCENDIE.	-			V/II.03
03/11/1977	CIRCULAIRE RELATIVE AU SERVICES D'INCENDIE: EXECUTION DE L'ARRETE MINISTERIEL DU 10.10.77 RELATIF A LA TARIFICATION 1977, RECTIFIEE PAR CIRCULAIRE DU 28 NOVEMBRE 1977.	-			V/I.01
23/07/1981	ARRETE ROYAL RELATIF A L'OCTROI DE SUBSIDES POUR CERTAINS TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES EXECUTES DANS LA REGION FLAMANDE PAR DES POUVOIRS SUBORDONNES OU DES PERSONNES MORALES ASSIMILEES OU A LEUR INITIATIVE. <i>Extraits</i>	10.09.1981 + errat. 10.10.1981			V/III.03
			A. Ex. flam. du 30.03.1982	27.05.1982	
			A. Ex. flam. du 02.05.1983	23.06.1983	
16/09/1987	ARRETE DE L'EXECUTIF FLAMAND PORTANT EXECUTION DU DECRET DU 24 JANVIER 1985 PORTANT CREATION D'UN FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LA REPARTITION DE SUBVENTIONS POUR CERTAINS TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES, EFFECTUES DANS LA REGION FLAMANDE.	22.10.1987			V/III.04
			A. Ex. flam. du 01.03.1989	12.05.1989	
			A. Ex. flam. du 07.06.1989	19.08.1989	
17/03/1988	ARRETE ROYAL DETERMINANT LES MODALITES DE SUBVENTION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 1987 DANS LE CADRE DE SES COMPETENCES EN MATIERE DE PROPRIETE PUBLIQUE ET D'INCENDIE DE L'AGGLOMERATION BRUXELLOISE.	02.06.1988			V/III.05
21/06/1989	ARRETE DE L'EXECUTIF FLAMAND FIXANT LA PROCEDURE RELATIVE A L'OCTROI DE SUBSIDES POUR CERTAINS TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES EXECUTES PAR DES POUVOIRS REGIONAUX ET LOCAUX OU POUR DES PERSONNES MORALES ASSIMILEES OU A LEUR INITIATIVE.	08.09.1989			V/III.06
			A. Ex. flam. du 07.03.1990	31.05.1990	
			A. Ex. flam. Du 18.12.1991	06.02.1992	

DATE	TEXTES	Moniteur belge	modifications	M.B.	CHAP.
20/03/1991	ARRETE DE L'EXECUTIF FLAMAND PORTANT EXECUTION, SAUF EN CE QUI CONCERNE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FLAMANDE, DU DECRET DU 20 MARS 1991 RELATIF AU FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LA REPARTITION DES SUBVENTIONS EN FAVEUR DE CERTAINS INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS EFFECTUES DANS LA COMMUNAUTE FLAMANDE ET LA REGION FLAMANDE PAR LES PROVINCES, LES COMMUNES OU LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FLAMANDE, OU A LEUR INITIATIVE.	30.04.1991			V/III.07
			A. Ex. flam. du 01.06.1995	07.09.1995	
			A. Gouv. fl. du 02.03.1999	07.04.1999	
20/03/1991	ARRETE DE L'EXECUTIF FLAMAND PORTANT EXECUTION DE L'ARTICLE 3, § 1er, DU DECRET DU 20 MARS 1991 RELATIF AU FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LA REPARTITION DES SUBVENTIONS EN FAVEUR DE CERTAINS INVESTISSEMENTS EFFECTUES DANS LA COMMUNAUTE FLAMANDE ET LA REGION FLAMANDE PAR LES PROVINCES, LES COMMUNES OU LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FLAMANDE, OU A LEUR INITIATIVE.	30.04.1991			V/III.08
			A. Ex. flam. du 23.02.1994	12.05.1994	
			A. Gouv. fl. du 08.06.1999	24.07.1999	
04/08/1992	CIRCULAIRE N° T. S. C. 92/1 CONCERNANT LA PROCEDURE GENERALE RELATIVE AUX INVESTISSEMENTS INSCRITS DANS LES PLANS TRIENNAUX APPROUVES. Extraits	01.09.1992			V/III.09
26/05/2000	OMZENDBRIEF BA - 2000/04 BETREFFENDE HET VLAAMS INVESTERINGSFONDS TER VERDELING VAN DE SUBSIDIES VOOR BEPAALDE ONROERENDE INVESTERINGEN DIE IN DE VLAAMSE GEMEENSCHAP EN HET VLAAMSE GEWEST DOOR OF OP INITIATIEF VAN DE PROVINCIËS OF DE GEMEENTEN WORDEN GEDAAN. - GECOÖRDINEERDE ONDERRICHTINGEN.	05.07.2000	n'existe pas en français voir recueil en néerlandais		V/III.10
22/04/2004	ARRETE PORTANT CODIFICATION DE LA LEGISLATION RELATIVE AUX POUVOIRS LOCAUX. <i>Extrait relatif aux investissements d'intérêt publics</i>	12.08.2004 + errat. 22.03.2006	Décr. rég. wall. du 21.12.2006	26.01.2007	V/III.11
25/10/2006	ARRETE ROYAL DETERMINANT LES NORMES APPLICABLES POUR LA FIXATION DES FRAIS ADMISSIBLES ET DE LA QUOTE-PART PREVUS A L'ARTICLE 10 DE LA LOI DU 31 DECEMBRE 1963 SUR LA PROTECTION CIVILE.	21.11.2006			V/I.02
19/04/2007	CIRCULAIRE RELATIVE AU FINANCEMENT ALTERNATIF DE CERTAINES INFRASTRUCTURES DE TYPE "BATIMENTS" DANS LE CADRE DU DECRET DU 21 DECEMBRE 2006 RELATIF AUX SUBVENTIONS ACCORDEES A CERTAINS INVESTISSEMENTS D'INTERET PUBLIC.	26.04.2007			V/III.12
25/04/2007	ARRETE ROYAL DETERMINANT LES MISSIONS DES SERVICES DE SECOURS QUI PEUVENT ETRE FACTUREES ET CELLES QUI SONT GRATUITES.	14.05.2007			V/II.04